

**Yves FROMION**  
Député du Cher  
Maire d'Aubigny-sur-Nère

A Paris, le 28 avril 2008

121-08/YF/BP

### Question Ecrite

Monsieur Yves FROMION attire l'attention de Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire sur le projet de liaison autoroutière TROYES-AUXERRE-BOURGES.

L'organisation en 2007 du Grenelle de l'Environnement a eu pour effet de suspendre les travaux de la Commission Nationale des Débats Publics (CNDP) qui avait été saisie du projet de liaison autoroutière TROYES-AUXERRE-BOURGES.

Ce projet autoroutier présente à la fois un intérêt majeur pour compléter le contournement du grand bassin parisien et une importance stratégique pour le développement des zones traversées et notamment les départements berrichons du Cher et de l'Indre, le Nord du Massif Central, en panne de développement.

Le 16 avril 2008 la CNDP s'est réunie pour faire le constat de son incapacité à accomplir sa mission faute que le dossier relatif au projet autoroutier lui ait été remis par le Ministère compétent.

Cette situation n'est pas acceptable. Ni les responsables économiques, ni les élus des territoires concernés, à quelque tendance qu'ils appartiennent, ne peuvent se satisfaire de cette situation et de la désinvolture avec laquelle ils sont traités.

C'est la raison pour laquelle il lui demande de lui indiquer de façon précise le calendrier et les modalités de relance des travaux de la CNDP relatifs à la liaison autoroutière TROYES-AUXERRE-BOURGES.

Yves FROMION